

## 【Introduction】

- Je voudrais commencer mes propos par féliciter la tenue de cette cérémonie, tout en exprimant mes remerciements les plus chaleureux pour l'honneur qui m'a été fait d'être parmi vous et de prendre la parole. Merci infiniment à toutes celles et ceux qui ont préparé ce moment.
- Je tiens également à adresser toutes mes félicitations pour l'inclusion des « Savoir-Faire de la Ganterie en Pays de Millau : Élevage Pastoral, Connaissances et Transformation des Matières, Art de la Confection du Gant » à l'Inventaire du Patrimoine Culturel Immatériel français.
- Ces Savoir-faire pluriséculaires, élaborés et transmis de génération en génération chez les éleveurs, les mégissiers, les tanneurs et les gantiers, sont porteurs d'une haute valeur culturelle. Je souhaite un plein succès dans leur prochaine aventure vers l'inscription sur la Liste du Patrimoine culturel immatériel de l'Humanité.

- Quant au Japon, nous avons soumis une candidate d'un élément intitulé « Connaissances et savoir-faire traditionnels relatifs à la fabrication de saké à base de koji au Japon ». Cette candidature sera examinée, en décembre, lors de la prochaine session du Comité intergouvernemental pour son inscription sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'Humanité. Parlant du saké, il y a une association qui s'appelle Kura Master. Cette association mobilise chaque année les meilleurs sommeliers de France et récompense des sakés japonais de qualité qui accompagnent à merveille la gastronomie française. Je profite donc de cette tribune pour vous exprimer mes plus sincères remerciements pour votre amour du saké qui, si j'ose dire, n'a d'égal que celui du vin.

## 【L'importance du PCI et message pour la jeunesse】

- La Culture est un bien public mondial et un puissant moteur qui permet de rendre une société plus durable.

La transmission de notre patrimoine, qui est la richesse commune de l'Humanité, est primordiale pour promouvoir le vivre-ensemble dans le domaine culturel.

- La Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel a été adoptée, en 2003, sous l'égide de Monsieur MATSUURA Koichiro, Directeur Général de l'UNESCO de l'époque. Depuis lors, le Japon a contribué à la mise en œuvre proactive de la Convention.
- Au Japon, le programme scolaire favorise le contact direct avec le patrimoine culturel immatériel qui constitue la tradition locale, qu'il soit coutumier, festif ou culinaire, afin que la jeunesse puisse comprendre la valeur du patrimoine culturel et le respecter.

## 【Conclusion】

- Je conclus mes propos en souhaitant que cet événement resserre le lien entre nos deux pays et serve de catalyseur pour nos échanges culturels.